



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°266

JUIN 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN 2019

Présents : 11

Absents excusés : Jacqueline MARTINO qui donne pouvoir à Isabelle SIRLIN

Céline BAILLY qui donne pouvoir à Franck FREHEL

Claude LEVRAUD qui donne pouvoir à Nicolas GURIEC

Karine BERTHO

Absents: Yoann COLPIN

Béatrice BALAC

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 30

Yves BERTHO est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du jeudi 23 Mai 2019.

B- DELIBERATIONS.

- 1- Appel d'offres pour la fourniture des repas au restaurant scolaire en liaison chaude.
- 2- Convention de mise à disposition d'un agent OGEC à la cantine.
- 3- Contrat d'entretien des chaudières.
- 4- Grillage et filets du terrain de foot de La NOË.
- 5- Modification du tableau des effectifs des agents pour le recrutement à la médiathèque.
- 6- Convention audit et assistance à l'organisation d'un appel à concurrence. Marché de prestations de services d'assurance.
- 7- Règlements intérieur de la salle des sports et de convivialité.
- 8- Arc Sud Bretagne : Accord local sur la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire à compter de 2020.
- 9- Approbation du rapport de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) suite au transfert pour partie de la compétence politique locale du commerce.
- 10- Achat du terrain de la BEURNAIS à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne avec le bâtiment qui abrite le pressoir.
- 11- Attribution du marché de voirie 2019 et demande de subvention.
- 12- Destruction des nids de frelons asiatiques.
- 13- Coupe de foin : convention de prêt à usage.
- 14- Cession de la parcelle ZN 153 d'une superficie de 140 m².

C- INFORMATIONS.

- 1- PLU : l'enquête publique du PLU aura lieu du vendredi 9 août au mercredi 11 septembre 2019 à la mairie de SAINT-DOLAY en présence de Mme CARLIER Anne-Marie désignée par le Tribunal Administratif de RENNES.
- 2- La Poste : informations à la suite de nos échanges avec Mme GENTRIC, Déléguée aux relations Territoriales pour la Poste du MORBIHAN.
- 3- Entretien des terrains en friches : rappel des obligations d'entretien des terrains dans les zones habitées et les zones naturelles.

D- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- 1- Incivilités sur la commune.
- 2- Ouverture des bornes d'apports volontaires sur le parking rue de La BOISSIERE.
- 3- Déplacement du Kiosque (actuellement sur le terrain du parcours de santé).
- 4- Coupure d'eau par VEOLIA le 10 juillet.
- 5- Pontons au port de CRAN.

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 23 Mai 2019.

Accord du conseil à l'unanimité (13 voix - Jean Louis BELLINOT n'a pas participé au vote).

B- DELIBERATIONS.

1- Appel d'offres pour la fourniture des repas au restaurant scolaire en liaison chaude.

Emmanuelle GONÇALVES rappelle aux élus que, comme le contrat pour la fourniture des repas en liaison chaude au restaurant scolaire arrive à échéance, un appel d'offres a été sollicité. Un seul fournisseur a répondu et la commission d'appel d'offres propose de le retenir. Il s'agit de la société CONVIVIO pour une durée de 3 ans avec les prix d'achats suivants :

	Période scolaire (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi)	Période scolaire (Mercredi)	ALSH (vacances)
Repas maternelle et primaire	3,4604 €	3,2072 €	2,8274 €
Repas adulte	3,9457 €	3,2072 €	28274 €

Accord du conseil à l'unanimité.

2- Convention de mise à disposition d'un agent OGEC à la cantine.

Emmanuelle GONÇALVES et la commission enfance/jeunesse informent les conseillers municipaux de la mise en place de 2 services le midi au restaurant scolaire à la rentrée de septembre 2019 en raison du nombre d'enfants déjeunant. Pour réaliser ce nouveau mode de fonctionnement, l'OGEC de l'école Notre Dame/Jeanne d'Arc propose de mettre à disposition de la commune, un agent ASEM pour accompagner les enfants pour les trajets aller/retour de l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc ainsi que la surveillance de la cour des enfants de maternelle. L'OGEC facturera le salaire charges comprises de l'agent pour 1 heure de travail par jour.

Accord du conseil à l'unanimité.

3- Contrat d'entretien des chaudières.

La délibération est reportée au conseil de fin juillet 2019.

4- Grillage et filets du terrain de foot de La NOË.

La délibération est reportée au conseil de fin juillet 2019.

5- Modification du tableau des effectifs des agents pour le recrutement à la médiathèque.

Marie-Claire LOYER (Directrice Générale des Services) informe les élus de la modification du tableau des effectifs suite au recrutement d'un agent responsable de la médiathèque pour le remplacement de Marie-Thérèse LEROUX qui part en retraite. La modification du tableau des effectifs concerne les points suivants :

- Autoriser la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet au 1^{er} juillet 2019.
- Autoriser la modification du temps de travail de la responsabilité médiathèque à temps non complet (80%) au 1^{er} août 2019.
- Supprimer le poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet 20/35^{ème} au 1^{er} août 2019.

Accord du conseil à l'unanimité.

6- Convention audit et assistance à l'organisation d'un appel à concurrence. Marché de prestations de services d'assurances

M. le Maire informe les élus que le contrat d'assurance pour multirisques, flotte automobiles et risques statutaires arrivent à échéance au 31 décembre 2019 et qu'il y a lieu de procéder à un nouvel appel d'offres. M. le Maire propose de retenir le cabinet « Consultassur » pour un montant de 1450 € HT qui comprend les points suivants :

- Un rapport d'audit/préconisations et texte annonce et DCE (Dossier de Consultation des Entreprises).
- Une analyse des offres de chaque concurrent.
- Un rapport d'analyse et classement des offres.

Accord du conseil à l'unanimité

7- Règlements intérieur de la salle des sports et de convivialité.

Isabelle SIRLIN présente aux conseillers municipaux les règlements intérieur pour l'utilisation de la salle des sports et de convivialité.

- Salle des sports : La commune mettra à disposition des établissements scolaires, des associations et des clubs sportifs, les installations réservées à la pratique du sport. Un règlement a été établi afin de réglementer l'accès et les conditions d'utilisation du complexe sportif. Ce règlement comporte 45 articles regroupés en 12 titres. Il sera remis pour signature aux organismes utilisateurs du complexe sportif avec la remise des clés.
- Salle de convivialité : Elle a pour vocation première d'accueillir la vie associative dans l'exercice de leurs activités habituelles ou lors de manifestations. Elle pourra aussi être louée à des particuliers de la commune ou de l'extérieur. Un règlement a été établi avec 16 articles regroupés en 6 titres. Pour cette salle les clés seront obligatoirement à prendre en mairie après avoir établi un contrat de location.

Accord du conseil à l'unanimité.

8- Arc Sud Bretagne : Accord local sur la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire à compter de 2020.

M. le Maire informe les élus sur la répartition des sièges au sein de la communauté de communes d'Arc Sud Bretagne après les élections municipales de 2020. Suite à la modification de la loi N° 2015-264 du 9/03/2015 par l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités, les communes doivent se prononcer sur le mode de calcul du nombre de sièges pour l'assemblée délibérante. Le mode de calcul de droit commun porte le nombre de sièges à 31 et l'accord local à 38 sièges. Il est proposé de choisir le calcul de l'accord local et la commune de SAINT-DOLAY aura 3 sièges.

Accord du conseil à l'unanimité

9- Approbation du rapport de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) suite au transfert pour partie de la compétence politique locale du commerce.

M. le Maire fait part aux conseillers municipaux du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) suite au transfert de compétence de la communauté de communes Arc Sud Bretagne pour la politique du commerce. En effet certaines communes veulent pouvoir porter directement des actions en matière de commerce. Cette opération concerne 4 commerces multiservices communautaires en activité sur les communes d'AMBON, de BILLIERS, de LE GUERNO et de NOYAL MUZILLAC. La communauté de communes reste propriétaire des bâtiments. Le montant total transféré est 49 475 €, soit 27 154 € pour AMBON, 6 718 € pour BILLIERS, 8 187 € pour LE GUERNO et 7 416 € pour NOYAL MUZILLAC.

Accord du conseil à l'unanimité

M. le Maire ajoute que le magasin de SAINT-DOLAY (EX Vival) sera mis en vente par la CC Arc Sud Bretagne en raison des difficultés rencontrées pour son ouverture.

10- Achat du terrain de la BEURNAIS à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne avec le bâtiment qui abrite le pressoir.

M. Le Maire explique aux élus que pour préserver la valeur patrimoniale du verger et du pressoir à La BEURNAIS, il est proposé l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle cadastrée ZN 342 de 271 m² et d'une partie de la parcelle ZN 340 de 1 416 m² au prix de 5 000 €, non comprises les charges notariales à régler par la commune.

Accord du conseil à l'unanimité

11- Attribution du marché de voirie 2019 et demande de subvention.

Yves BERTHO présente aux conseillers municipaux le résultat de l'appel d'offres pour le programme voirie 2019. 6 entreprises ont retiré un dossier mais une seule entreprise a répondu. La commission d'appel d'offres propose de retenir son offre, il s'agit de l'entreprise LEMEE LTP de SAINT-DOLAY, pour un montant de 55 676,99 € TTC. Les voies concernées sont : Le Parking de La LONGE (partie le long de la route départementale RD114, la route du FOUQUET, Route du BROUSSAIS à PINGUANT et le carrefour de la route du DRÉZEUL Nord avec la route départementale RD34).

Accord du conseil à l'unanimité

12- Destruction des nids de frelons asiatiques.

Patrick GERAUD rappelle aux élus l'intérêt de détruire les nids de frelons asiatiques suite aux dégâts qu'ils produisent. Il propose de reconduire la prise en charge de la destruction des nids par la commune sur le domaine public et privé. Le coût de la destruction par nid est plafonné suivant la hauteur où il se trouve.

- Nid situé à moins de 8 mètres de hauteur : plafond de dépenses éligibles 112 €
- Nid situé entre 8 mètres et moins de 20 mètres : plafond de dépenses éligibles 143 €
- Nid situé à plus de 20 mètres : plafond de dépenses éligibles 204 €

La commune ne prendra en charge la destruction que si une demande préalable a été réalisée auprès de la mairie ou de Patrick GERAUD. La destruction devra être réalisée par une entreprise agréée par la FDGDON dont la liste est disponible en mairie. La période concernée s'étend du 1/07/2019 au 15/11/2019.

Accord du conseil à l'unanimité

13- Coupe de foin : convention de prêt à usage.

Patrick GERAUD informe les élus sur les coupes de foin des terrains appartenant à la commune sur les bords de Vilaine. Actuellement les coupes de foin sont facturées aux agriculteurs, mais au vu de la faible importance des factures, il est proposé de faire une convention de prêt à usage pour 5 ans avec ces derniers dans laquelle est précisé que le foin est cédé à titre gracieux et que les agriculteurs s'engagent à entretenir les parcelles concernées.

Accord du conseil à l'unanimité

14- Cession de la parcelle ZN 153 d'une superficie de 140 m².

M. le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'acquisition pour un terrain cadastré ZN 153, qui se trouve inséré dans la propriété des conjoints BERTHO à l'HOTEL THOMAS dans le village de BURIN. Après estimation auprès des domaines, Il est proposé de le céder au prix de 840 € net vendeur à cette famille.

Accord du conseil à l'unanimité

C- INFORMATIONS.

1- PLU : l'enquête publique du PLU aura lieu du vendredi 9 août au mercredi 11 septembre 2019 à la mairie de SAINT-DOLAY en présence de Mme CARLIER Anne-Marie, commissaire enquêteur, désignée par le Tribunal Administratif de RENNES.

M. le Maire donne des informations sur le PLU (Plan Local d'urbanisme). L'enquête publique aura lieu du vendredi 9 Août au Mercredi 11 Septembre 2019. Les permanences de Madame CARLIER Anne-Marie à la mairie de SAINT-DOLAY, seront les suivantes :

- Le Vendredi 9 août 2019 de 9h00 à 12h00 : ouverture de l'enquête
- Le samedi 17 août 2019 de 9h00 à 12h00
- Le Lundi 19 août 2019 de 9h00 à 12h00
- Le Jeudi 29 août 2019 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 11 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 : clôture de l'enquête

En l'absence du commissaire enquêteur un cahier sera mis à disposition pour toutes les demandes.

Les courriers pourront lui être adressés à la mairie.

2- **La Poste : informations à la suite de nos échanges avec Mme GENTRIC, Déléguée aux relations Territoriales pour la Poste du MORBIHAN.**

M. le Maire informe les élus de la rencontre avec Mme GENTRIC déléguée aux relations territoriales pour La Poste du MORBIHAN. Lors de cette entrevue, il lui a été rappelé que le conseil municipal de SAINT-DOLAY avait la volonté de maintenir un bureau de poste. En contrepartie la commune s'engage à faire des travaux de rénovation dans le courant du deuxième semestre 2019 afin de rendre cet espace plus accueillant.

3- **Entretien des terrains en friches : rappel des obligations d'entretien des terrains dans les zones habitées et les zones naturelles.**

M. le Maire rappelle aux propriétaires de terrains qu'ils doivent les entretenir en fauchant au moins une fois par an.

Tout propriétaire est tenu d'entretenir son terrain.

Si le terrain voisin du votre n'est pas entretenu, des recours existent et les démarches à entreprendre sont les suivantes :

-Adresser un courrier au propriétaire en lui demandant de le défricher

-En cas de refus, il est possible de solliciter le conciliateur de justice ou de saisir le Tribunal d'Instance.

De plus, le Maire rappelle aux propriétaires de terrain avec des arbres au bord de la route, qu'ils se doivent de les élaguer pour éviter qu'ils tombent lors de tempête et dégradent les lignes électriques et téléphoniques.

D- QUESTIONS ET INFORMATION DIVERSES

1- **Incivilités sur la commune.**

M. le maire fait remarquer qu'il y a beaucoup d'incivilités sur la commune en particulier sur le bourg et autour des complexes sportifs. La commune a porté plainte à la gendarmerie, pour les dégradations faites sur les WC publics. Il est regrettable que quelques personnes mal intentionnées privent les autres de services publics. Il a été demandé à la gendarmerie de patrouiller sur la commune, afin que cessent ces incivilités.

2- **Ouverture des bornes d'apport volontaires sur le parking rue de La BOISSIERE.**

M. Le Maire informe que les nouvelles bornes d'apport volontaires sur le parking rue de La BOISSIERE vont être mises en service le 8 juillet 2019. Les bornes d'apports volontaires qui se trouvent route de MISSILLAC ainsi que celles qui sont sur le parking de l'école NOTRE-DAME-JEANNE-D'ARC seront enlevées. L'accès au terrain route de MISSILLAC sera fermé pour éviter des dépôts sauvages.

3- **Déplacement du Kiosque (actuellement sur le terrain du parcours de santé).**

Sébastien CAILLE demande au conseil municipal s'il serait possible de déplacer le kiosque qui se trouve sur le parcours de santé, près du city Park. M. le Maire propose de regarder comment réaliser cette opération, mais signale au passage qu'il faudra faire une rénovation de celui-ci suite aux dégradations et tags...

4- **Coupure d'eau par VEOLIA le 10 juillet.**

Jean-Louis BELLINOT informe que VEOLIA va couper l'eau momentanément le 10 juillet afin de réaliser la connexion de la nouvelle canalisation au réseau.

5- **Pontons au port de CRAN.**

Franck FREHEL fait remarquer que des pontons ont été installés au port de CRAN et que certains les utilisent à d'autres usages que prévu. M. Le Maire répond que c'est la Compagnie des Ports du Morbihan qui les a mis en place. Ils sont responsables de leur gestion et de leur utilisation. La Compagnie des Ports sera prévenue pour remédier à ce problème.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 25 JUILLET 2019 A 20 HEURES 30

Le club des Ajoncs d'or de SAINT-DOLAY/THEHILLAC organise le **samedi 10 août 2019** à la salle **socio culturelle de THEHILLAC** à partir de **20 heures** un **super loto** animé par Gilles (ouverture des portes à 18 heures).

Tarifs des cartes : 3 € l'unité ; 8 € la plaque de 3 ; 10 € la plaque de 4 ; 15 € la plaque de 6 ; 20 € la plaque de 8 ; 1 carte offerte pour 6 achetées.

Lots : Divers bons d'achat jusqu'à 500 € et de nombreux autres lots.

FEU D'ARTIFICE 2019

Les clubs de Basket et Football organisent une soirée avec Grillades - Frites et Bal, le **vendredi 13 juillet 2019** à partir de 19 heures.

Le feu d'artifice, offert par la mairie, sera accompagné d'une bande son et tiré à 23 h 30 par la société « Bretagne Pyro »

M. le Maire indique qu'il faudra utiliser les parkings du terrain de foot de la Longe. Il sera INTERDIT de stationner sur les trottoirs qui mènent aux parkings

Nous souhaitons la bienvenue à Cindy LEFEVRE qui s'installe comme **Coiffeuse** à domicile « Cindy Forev'hair » et vente de parfums sur SAINT- DOLAY. Tél : 06 71 50 76 61.

Les paroisses de SAINT- DOLAY et THEHILLAC organisent le dimanche 21 juillet le pardon de SAINTE-ANNE

- 10 h 30 Accueil à la chapelle suivi de la procession à la fontaine où sera célébrée la messe.
- 12 h 30, un repas sur réservation sera servi sur place, sous chapiteau dressé près de la chapelle (13,50 € pour les adultes, et de 6,50 € pour les enfants).

Réservations à la boulangerie de Saint-Dolay, auprès de Bernadette Grouhan (02 99 90 20 39), Marie-Thérèse Crespel (02 99 90 23 07) ou Marie-Agnès Guillaume (06 80 99 67 60).

Deux permanences auront lieu les samedis 29 juin et 6 juillet, de 10 h à 12 h, à la maison paroissiale (fin des inscriptions le 7 juillet).

Différentes animations ponctueront le repas et l'après-midi avec tombola gratuite tirée au cours du repas, jeux de boules et palets.

MORBIHAN SOLIDARITE ENERGIE : Le département vous propose un accompagnement gratuit et personnalisé pour améliorer le confort de votre logement. Vous êtes propriétaires occupant ou locataire, vous avez des difficultés à vous chauffer l'hiver ; vous avez des impayés de facture à répétition ; vous ressentez l'inconfort dans votre logement, ce dispositif peut vous aider.

Si vous êtes intéressés, prenez contact à l'ADIL du MORBIHAN auprès de Bénédicte GARCON (Chargée de mission Précarité Energétique) 14 rue Ella MAILLARD tél 02 97 47 94 40 mail : bgarcon.adil56@gmail.com .

Une visite gratuite 2 heures pour une recherche de solutions durables.

COUP DE POUCE AUX DEVOIRS

L'équipe dolaysienne de l'Association « Coup de Pouce Aux Devoirs » dont l'objet est l'aide aux devoirs du soir pour les enfants du CP au CM2, le mardi de 16 h 15 à 18 h, recherche des bénévoles pour renforcer son effectif actuel. Pour tout renseignement merci de contacter Yvonne MAHE au 02.99.90.20.06 ou André LE RESTE au 02.99.90.17.74.

MEDIATHEQUE VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Exposition de photographies « **RETROSPECTIVE VILAINE EN FÊTE** »

Exposition de « **MAQUETTES DE VIEUX GREEMENTS** » de Madame et Monsieur Philippe DELORME modélistes dolaysiens.

Du 29 juin 2019 au 20 juillet 2019 au premier étage de la Médiathèque aux heures d'ouverture de la Médiathèque.

**LA MEDIATHEQUE SERA OUVERTE AUX JOURS ET HORAIRES HABITUELS
DURANT TOUT L'ETE**